



PREFET DE SAVOIE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Création d'une centrale hydroélectrique sur les torrents de Gravelles et Montgellaz

Communes de Courchevel et Bozel

Le Préfet de la Savoie informe le public que conformément à l'arrêté préfectoral signé le 22 juin 2026, l'enquête publique concernant la création d'une microcentrale hydroélectrique sur les torrents de Gravelles et Montgellaz à Courchevel, qui devait se dérouler du lundi 6 juillet au vendredi 7 août 2026 inclus, est reportée.

Elle se tiendra du **mercredi 22 juillet au lundi 24 août 2026 inclus**.

Le dossier de demande d'autorisation, contenant l'étude d'impact environnemental, sera déposé en mairies de Courchevel et Bozel du mercredi 22 juillet au lundi 24 août 2026 **inclus** afin que chacun puisse en prendre connaissance et formuler ses observations sur le registre d'enquête publique aux heures habituelles d'ouverture de la mairie de Courchevel (du lundi au vendredi 8h30 - 12h et 14h - 17h30) et de Bozel (du lundi au vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 - Fermé le jeudi).

Monsieur Christian FONTANILLES est nommé commissaire enquêteur et Monsieur Philippe JACQUEMIN, commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur siègera comme indiqué ci-dessous :

- Mercredi 22 juillet 2026 de 9h00 à 12h00 à la mairie de Courchevel ;
- Mercredi 7 août 2026 de 9h00 à 12h00 à la mairie de Bozel ;
- Lundi 24 août 2026 de 14h00 à 17h00 à la mairie de Courchevel

Le dossier se rapportant à l'objet de l'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairies de Courchevel et Bozel du mercredi 22 juillet au lundi 24 août 2026 **inclus** afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies concernées.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction départementale des territoires de la Savoie, service environnement, eau, forêts, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7424/>

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-7424@registre-dematerialise.fr

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/7424/> et donc visibles par tous.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairies de Courchevel et Bozel et à la Direction départementale des territoires de la Savoie – Service environnement, eau, forêts) pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents pourront également être communiqués à toute personne physique ou morale concernée qui en fera la demande au préfet, et seront également publiés sur le site Internet des services de l'Etat en Savoie :

<https://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Paysages-environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Rapports-de-commissaires-enqueteurs>

La préfète de la Savoie est l'autorité compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée.